

Le 19 mai 1945, à Stuttgart, en présence de tous les drapeaux du glorieux 2<sup>e</sup> Corps d'Armée, le général de Gaulle épinglait au drapeau du 1<sup>er</sup> R.I. sa sixième palme avec la citation à l'ordre de l'Armée suivante :

Sur la proposition du Ministre de la Guerre, le Président du Gouvernement Provisoire de la République Française, Chef des Armées, cite :

## A L'ORDRE DE L'ARMÉE LE 1<sup>er</sup> RÉGIMENT D'INFANTERIE

*« Splendide Corps, dont la foi ardente dans les destinées de la patrie n'a pu être abattue par la dissolution de 1942. En dépit des arrestations, déportations et perquisitions, a réussi à mettre à l'abri une partie importante de son armement, de son habillement et de ses approvisionnements. A établi entre la troupe et ses cadres des liens tels qu'en juin 1944, à l'appel de son chef, le colonel BERTRAND, le régiment a pu se regrouper autour de ses équipes clandestines qui n'avaient jamais cessé de mener le combat. Conduisant une guérilla continuelle, du 8 août au 12 septembre 1944, a manifesté les plus belles qualités d'une troupe de choc par ses actions de harcèlement au cours desquelles il a causé à l'ennemi des pertes dépassant cinq cents tués, un millier de blessés, cent cinquante prisonniers et a contribué à la reddition d'un groupement de colonnes ennemies fort de dix-huit mille hommes.*

*« La présente citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme et sera publiée au Journal Officiel de la République Française. »*

Fait à Paris, le 3 avril 1945.